



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Impôt sur les revenus de 2020

### Avis d'impôt établi en 2021

AVIS\_IR\_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
SAID VILLEFRANCHE  
69 ROUTE DE RIOTTIER  
69654 VILLEFRANCHE CEDEX

### Vos références

**Numéro fiscal :**  
Déclarant 1 (C) : 02 35 653 516 245  
Déclarant 2 (C) : 10 79 029 059 437

**Référence de l'avis :** 21 69 A377528 25  
**Adresse d'imposition au 01/01/2021 :**

39 RUE D AIGUERANDE  
69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS  
Numéro FIP : 690 69 87 7150018789 3 A  
Numéro de rôle : 011  
Date d'établissement : 08/07/2021  
Date de mise en recouvrement : 31/07/2021

**Identifiant service :** 69055

### Vos contacts

**Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

**Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

**Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

SIP VILLEFRANCHE-SUR-SAONE  
SAID VILLEFRANCHE  
69 ROUTE DE RIOTTIER  
BP 90429 69654 VILLEFRANCHE CEDEX

\* (service gratuit + coût de l'appel)

### Somme qu'il vous reste à payer

**0 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2020.**

**Revenu fiscal de référence :** 7 823

**Nombre de parts :** 4,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2021, de vos revenus 2020. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2020.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

# Avis d'impôt établi en 2021

N°fiscal : 02 35 653 516 245

# Impôt sur les revenus de 2020

Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BENGRIINE

Déclarant 2 - Nom de naissance : BELAIDOUNI

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				4,00
<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Pensions, retraites, rentes.....		11412		
Abattement spécial de 10%.....	-	1141		
Salaires, pensions, rentes nets.....		10271		10271
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>10271</b>
Abattement personnes âgées ou invalides.....				- 2448
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>7823</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2020 dû <sup>53</sup> :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>7823</b>
<b>PRELEVEMENT A LA SOURCE 2021</b>				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer		0,00%		
OU				

## LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2023 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

**>>> Suite de votre avis**

Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
Ces taux individualisés seront alors les suivants :  
Taux individualisé pour le déclarant 1  
Taux individualisé pour le déclarant 2  
Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

0,00%  
0,00%